

Pierre Joseph Boissieu, député de l'Isère et sa « festomanie »

par Georges Salamand

Fils d'un médecin de Saint-Marcellin, lui-même issu de la bonne bourgeoisie dauphinoise, Pierre Joseph Didier de BOISSIEU-PERRIN (1757-1812) est bien moins connu que son frère Hugues de BOISSIEU de la MARTINIÈRE, médecin, botaniste et membre de la fameuse expédition de LAPEROUSE, disparu lors ou après le naufrage de Vanikoro en 1788. À la fois cultivateur et homme de loi à la veille de la Révolution, époux de demoiselle Claudine Charlotte HEURARD de FONTGALLAND, fille d'un garde du corps de LOUIS XV, Pierre Joseph va se mettre en évidence par ses opinions royalistes, exprimées avec un esprit caustique et un incontestable courage politique. Avocat, lieutenant de police du bailliage de Saint-Marcellin, puis administrateur de l'Isère, notre homme est député suppléant à l'Assemblée législative en 1791. Membre de la Convention entre 1792 et 1795, BOISSIEU réussira la prouesse de passer « entre les gouttes » sous la dictature de ROBESPIERRE, tout en votant contre la mort du roi et contre toutes les propositions des députés montagnards alors largement majoritaires.

Humour et bon sens

Éditée fin 1794, aux premiers temps de la Convention thermidorienne, une petite brochure de 18 pages, due à la plume acerbe et humoristique de notre député, va nourrir l'opinion de tous les modérés qui, tel le député du Tarn, TERRAL, contestent l'instauration des fêtes décadaires, créées en floréal de l'An 2 ainsi que toutes les célébrations de masse, du culte de la « déesse Raison » ou des cendres de MARAT et consorts. Intitulée « *Réflexions sur la festomanie qui nous a été laissée en partant par ROBESPIERRE, CHAUMETTE, PAYAN, SAINT-JUST et autres philosophes de même volée* », cette publication, dirigée contre les bureaucrates et les plumitifs de la République des enragés, ridiculise avec talent... et mauvaise foi parfois, ces politiques qui cherchent à supprimer le culte catholique traditionnel tout en prônant ce que CHENIER appelait « *un quelque chose à la place de cet ennuyeux dimanche avec sa messe en latin, son prône à dormir debout et ses vêpres* ».

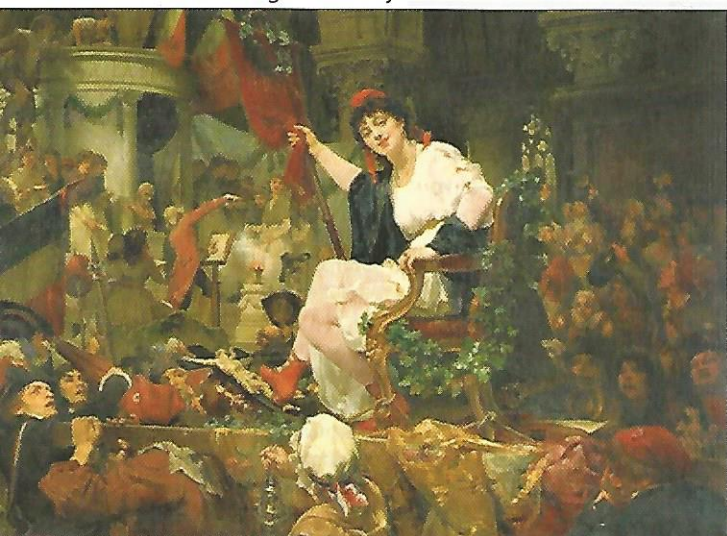
« *Déiste mais non catholique*, écrit MATHIEZ, le député BOISSIEU crible de railleries les fêtes décadaires vides et sans intérêt ».

Passé encore de remplacer les saints du calendrier par « *potiron* », « *salsifis* » ou « *concombre* » dont personne ne veut, mais chercher, en les menaçant de contrainte, à « *réunir tous les citoyens, à jour et heures fixes, en plein air ou dans les temples, avec triage par sexe, séparation d'âges, lectures des lois ou d'actes publics, discours de morale ou improvisés, danses, chants, gymnastique* – ou

l'inverse – Et qu'on me dise de bonne foi ce que l'on peut trouver dans toutes ces choses-là de quoi captiver l'âme ! » est une grave erreur, car, ajoute BOISSIEU, « *instituer des fêtes, avec danses et chants patriotiques obligatoires* » (celle du « *retour de la verdure* » ou celle, pour quoi pas, du « *camembert coulant* »), comme si l'allégresse de la danse et du chant se commandait pour certains jours et non d'autres, c'est instituer un culte obligatoire aussi détestable que les autres ! « *Le gouvernement doit respecter toutes les libertés, mais aussi sévir contre ceux qui troublent les libertés publiques... il ne lui appartient pas de faire le théologien, de dire à un citoyen : tu es musulman, papiste ou tibétain, donc tu obéis au chérif de La Mecque, au pape de Rome ou au pontife de Jagrenat. Car il appartient à cet homme seul, en conscience, de juger qu'elles sont ses propres dispositions intérieures mais sa tête doit répondre de son obéissance aux lois de son pays* ».

Pour le député de l'Isère, le gouvernement doit faire respecter les libertés à condition qu'il « *ne vende, ne loue, ne prête, comme tel, aucun édifice public à aucune société, mais qu'il ne refuse pas de vendre ou louer à des particuliers, que l'acheteur ou le locataire y établisse un bal ou une comédie, des récitateurs d'alcoran, des chanteurs de psaumes, des montreurs de polichinelle ou la messe !* ». Un débat toujours bien actuel !

Élu membre du Conseil des Cinq-Cents, notre avocat-paysan isérois, hostile à la proposition d'armer les citoyens défenseurs supposés du régime, en démissionne rapidement pour se retirer dans sa ville natale où il exerce jusqu'à sa mort son mandat de conseiller d'arrondissement.



C. Muller: La fête de la déesse Raison, en 1793, à N.D. de Paris.